

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Lundi 3 mars 2026 à 19h00

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 23 Votants : 28

Le Conseil Municipal de la commune de Marmande, convoqué le mardi 24 février 2026 s'est réuni le vendredi 27 février 2026 à 19 heures 00, en présentiel dans la salle du Conseil Municipal de Marmande, en séance publique, sous la présidence de M. Joël HOCQUELET, Maire de Marmande.

Présents : HOCQUELET Joël, Maire, CARUHEL Maud, SORIN Christian, VERDIER Françoise, MILHAC Michel, CARDOIT Patrick, Adjoints. FIGUES Fatima, FEYRIT Jean-Claude, BOURBON Jean-Claude, DUBRANA Didier, LE BRIS Alain, BORDERIE Sophie, BOULITEAU Bernard, GASSER Anne-Laure, FIGUEIRA Muriel, ROQUES Loréline, FEYRIT Pierre, CALZAVARA Martine, HAY Florence, DUBOURG Jean-Luc, FRANCIS Stéphane, PERALI Valérie, PREVOT Jérémie, Conseillers Municipaux.

Absents ou excusés : CILLIERES Charles, CHASTAING Séverine, NOSMAS Karen, PASCAL Alain, BLANCHARD Stéphane, MARTIN Dominique, MARCHAND Emmanuelle, GUILBAUD Valérie, BONNET Gilbert, BALLEREAU Marie-Catherine,

Pouvoirs : de CHASTAING Séverine à VERDIER Françoise, de NOSMAS Karen à CARUHEL Maud, de PASCAL Alain à CARDOIT Patrick, de BLANCHARD Stéphane à SORIN Christian, de BONNET Gilbert à HOCQUELET Joël, Maire,

C.01

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 26.01.2026

Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

Vu l'article L 2121-23 du CGCT, chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement. Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal et non pour évoquer à nouveau les sujets traités.

Considérant que le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026 a été établi et transmis pour approbation des membres présents à la séance.

**Le Conseil municipal,
 après en avoir délibéré**

Approuve le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 26 janvier 2026

Votants : 28 - Abstentions : 00 - Exprimés : 28
Contre : 00 - Pour : 28 - Dossier adopté à l'unanimité

Fait et délibéré en l'Hôtel de ville, les jour, mois et an susdits.
 Ont signé au registre les membres présents.
 Pour extrait certifié conforme,
 Marmande le 2 mars 2026

Le Secrétaire de séance
 Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET



Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa publication le 09.10.31.2026
 et de sa transmission au contrôle de légalité le 09.10.31.2026

Le Secrétaire de séance
 Alain LE BRIS



Le Maire de Marmande
 Joël HOCQUELET

